



Septembre 2024

Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2022 de la région Corse (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de la Corse le 6 octobre 2015. Depuis son adoption, plusieurs modifications sont intervenues, dont la dernière a été adoptée le 29 août 2024. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 320 millions € de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022 dont environ 199 millions € du budget de l'UE et 121 millions EUR de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte des transferts du premier pilier de la PAC en 2021 et en 2022 de 6 millions € en total et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) de 8,7 millions €.

Les objectifs stratégiques visés par le PDR de la Corse sont de soutenir le développement des agriculteurs existants et ceux nouvellement installés, des industries agro-alimentaires et de la filière forestière dans une logique des productions orientées vers la qualité et la protection des milieux et des ressources naturelles, ainsi que d'améliorer l'attractivité des zones rurales et de combler les déséquilibres ruraux.

Le programme soutiendra des **projets de modernisation et de développement dans le secteur de la production agricole, ainsi que de la transformation et commercialisation à la ferme, pour environ 1100 exploitations. Également, 372 jeunes agriculteurs** sont visés pour le soutien dans la mise en œuvre de leur projet d'installation en vue de garantir le renouvellement générationnel. Étant donné que **quasiment toute la surface agricole est soumise à des contraintes naturelles, le programme soutiendra le maintien de la production agricole dans ces zones**; le programme vise aussi le **développement de pratiques agricoles préservant les écosystèmes et la biodiversité** (6000 hectares) ainsi que l'augmentation des **surfaces en agriculture biologique** (4300 hectares). Des **actions de formation** (300 participants envisagés) sont aussi prévues. Près de **54 % de la population rurale bénéficiera de stratégies de développement local**.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28¹ États

¹ Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020.

membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE. À ce budget FEADER s'ajoutent 867 millions € de l'EURI.

En France, au cours de la période 2014-2022, la politique communautaire de développement rural sera mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (doté de 16,6 milliards d'€) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone² et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et 1 programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures sont repris dans un Cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels la Corse fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

La Corse est une île de la mer Méditerranée mieux connue sous l'appellation "montagne dans la mer". Bénéficiant d'une pluviométrie importante qui la rend verte une grande partie de l'année et d'un patrimoine naturel et culturel remarquable et bien préservé, la Corse est surnommée "*L'Île de Beauté*". D'une superficie de 8680 km², elle est la quatrième plus grande île méditerranéenne. Elle présente un relief montagneux escarpé, avec moins de 10 % du territoire ayant une pente inférieure à 12 %. Selon la typologie EUROSTAT, toute la surface de l'île est classée en zone rurale. Avec une population de 320 000 habitants, la Corse est la région française la moins densément peuplée. La population est regroupée autour des agglomérations, près des principales villes. Les villages à l'intérieur de l'île sont souvent isolés et confrontés à des problèmes d'accès aux services de base.

L'économie repose essentiellement sur le secteur tertiaire (83 % de la valeur ajoutée brute). Le secteur primaire ne génère que 1,4 % de la valeur ajoutée brute. D'un point de vue socio-économique, la Corse est une des régions françaises les plus pauvres (un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en 2010). Les secteurs agricole, agro-alimentaire et touristique sont très importants. Le tissu économique est composé de petites et très petites entreprises. La taille économique des exploitations ne représente que 2/3 de la taille moyenne française. Le foncier est soumis à une compétition forte pour différents usages : construction, tourisme, agriculture. Une autre caractéristique particulière du foncier corse est le pourcentage élevé (40 %) du territoire dépourvu de titres de propriété ou en indivision.

La Corse est touchée par les handicaps spécifiques aux îles, c'est-à-dire des coûts élevés de transport tant pour l'approvisionnement que pour les expéditions. La surface agricole est de 180 000 ha, couverte principalement par des prairies et pâturages permanents (86 %). Suite à la nouvelle délimitation des zones à contraintes agricoles qui est entrée en vigueur en 2019, l'ensemble de la SAU est classé en zone à contraintes naturelles ou spécifiques. Ceci

² Suite à la réforme territoriale (Loi N° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions), le nombre de régions a été réduit de 22 à 13. Cependant le nombre de PDR a été maintenu.

impacte fortement sur les rendements et le revenu agricole qui est relativement faible. Ces facteurs exposent la région à un risque élevé de déprise agricole et à des effets négatifs sur les milieux naturels et le tissu d'activités de l'île. Aussi, il y a une grande nécessité de maintenir l'élevage, filière fragilisée, en particulier dans les zones de montagne, en lien avec la conservation des pratiques agropastorales.

Les cultures prédominantes en Corse sont : la vigne, les oliviers, les agrumes, la châtaigneraie et les vergers. Les principales productions animales sont l'élevage bovin allaitant, l'élevage de brebis et chèvres laitières et l'élevage porcin. L'apiculture a connu aussi une croissance pendant les 10 dernières années. La production corse est guidée par une orientation vers la qualité ; ainsi une large partie de la production se fait sous des indications de qualité. Une grande partie des produits sont transformés à la ferme. Les forêts occupent 54 % du territoire corse et sont toujours en hausse. Cependant, les ressources forestières restent peu exploitées.

Comme pour la plupart des régions françaises, la population agricole est vieillissante et des difficultés de transmission des exploitations existent. Selon le recensement agricole de 2010, près de 70 % des agriculteurs de plus de 50 ans n'ont pas de repreneur pour leurs exploitations.

L'environnement est en général bien préservé et protégé. La biodiversité est très riche. Les zones Natura 2000 couvrent 15 % du territoire tandis que les zones à haute valeur naturelle représentent près de 66 % de la surface agricole. Les risques d'incendie et d'inondation sont assez présents.

2. COMMENT LE PDR RÉPOND AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 4 – Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes (55 %)** et la **priorité 2 - Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles (27 %)**.

Les objectifs et cibles des priorités sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, le PDR fixe comme objectif de former un nombre de 300 participants des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme compte soutenir 1082 des exploitations (38 % de l'ensemble) pour des projets de modernisation et de développement. De même, au vu des difficultés liées à l'installation en agriculture, le PDR corse envisage de soutenir le renouvellement générationnel avec pour objectif 372 projets d'installation de jeunes agriculteurs (13 % du total des exploitants) sur l'ensemble de la période.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le programme vise à combler le déficit de valeur ajoutée de la production agricole, et l'absence de mise en valeur des produits locaux, alors que la région bénéficie d'une image positive forte. Avec les moyens financiers disponibles, l'objectif est de soutenir 19 projets d'investissement dans le secteur agro-alimentaire.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

La protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, face aux menaces de déprise en zones à contraintes est un objectif primordial du programme.

L'indemnité compensatoire des handicaps naturels et spécifiques (ICHN) vise à soutenir les activités agricoles des zones à contraintes afin de préserver l'environnement agricole mais aussi à répondre aux difficultés socio-économiques de ces zones. Environ 72 000 hectares seront soutenus.

Dans les systèmes agricoles, la préservation des ressources naturelles repose sur le maintien et le renforcement de pratiques et des systèmes de culture favorables à la biodiversité, au maintien des sols et au bon état de l'eau. Environ 6 % de la surface agricole sera couverte par des contrats agri-environnement-climat ou bénéficiera d'un soutien au maintien ou conversion en agriculture biologique.

Efficacité énergétique, des énergies renouvelables et climat

Le PDR intervient en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource eau à travers des investissements dans des infrastructures d'irrigation plus performantes. Il est prévu de mobiliser environ 1,9 million d'euros pour améliorer les systèmes d'irrigation sur 15 ha (0,12 % des surfaces irriguées).

Le PDR a pour objectif de stimuler l'exploitation et la valorisation efficaces de la ressource forestière régionale, et de promouvoir la gestion durable des forêts. 4,9 millions d'euros seront utilisés pour accroître la valeur environnementale de séquestration du carbone sur 75 hectares de forêts.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme offrira, en zones rurales, un accompagnement aux 10 bénéficiaires dans la diversification non agricole, aussi que dans le développement des micros et petites entreprises qui créent de l'emploi. Il est prévu de créer 8 emplois.

Le PDRC mise aussi sur les projets de coopération Leader comme outils de développement local. L'objectif est de soutenir des stratégies de développement local montées par 6 groupes d'action LEADER dont pourront bénéficier 54 % de la population rurale.

Le programme contribuera à améliorer le cadre de vie dans les territoires ruraux et à diminuer les déséquilibres territoriaux en ciblant le développement des services de base et les actions de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Environ 15 millions d'euros seront utilisés dans le but d'assurer que 7 % de la population rurale bénéficie des services et d'infrastructures améliorés.

Le programme inclut un total de **11 mesures** (y compris l'assistance technique) dont les plus importantes en termes de dotation financière (dépense publique totale) sont :

- Mesure 13 (ICHN) : 134 M€ (42 %)
- Mesure 4 (investissements physiques) : 88 M€ (27 %)
- Mesure 7 (services de base) : 23 M€ (7 %)
- Mesure 6 (développement des exploitations agricoles) : 23 M€ (7 %)
- Mesure 10 (mesures agroenvironnementales-climat) : 14 M€ (4.4 %)

Annexe 1 : Distribution indicative des ressources du PDR de la Corse et indicateurs cibles

Target	Measure	Indicative public support	%
P1: Fostering knowledge transfer and innovation in agriculture, forestry and rural areas		0.00	
1A Innovation, cooperation, knowledge		0.00	
T1: percentage of expenditure under Articles 14, 15 and 35 of Regulation (EU) No 1305/2013 in relation to the total expenditure for the RDP (focus area 1A)	0.13 M01 Knowledge	0.00	
1C Lifelong learning and vocational training		0.00	
T3: Total number of participants trained under Article 14 of Regulation (EU) No 1305/2013 (focus area 1C)	300.00 M01 Knowledge	0.00	
P2: Enhancing farm viability and competitiveness of all types of agriculture in all regions and promoting innovative farm technologies and the sustainable management of forests		88,613,483.83	27.63%
2A Farm performance		Total: 2A	71,113,479.54
T4: percentage of agricultural holdings with RDP support for investments in restructuring or modernisation (focus area 2A)	38.23 M01 Knowledge	419,184.10	0.13%
	M04 Physical Investment	68,694,295.44	21.42%
	M07 Basic services	2,000,000.00	0.62%
2B New farmers		Total: 2B	17,500,004.29
T5: percentage of agricultural holdings with RDP supported business development plan/investments for young farmers (focus area 2B)	13.14 M06 Farm and business development	17,500,004.29	5.46%
P3: Promoting food chain organisation, including processing and marketing of agricultural products, animal welfare and risk management in agriculture		9,291,812.00	2.90%
		Total: 3A	8,691,812.00
		M04 Physical Investment	8,691,812.00
			2.71%
3B Risk management		Total: 3B	600,000.00
001: Surfaces dont le potentiel de production est restauré	22.00 M05 Restoring agricultural potential	600,000.00	0.19%
P4: Restoring, preserving and enhancing ecosystems related to agriculture and forestry		175,558,570.11	54.75%
4A Biodiversity, HNV and landscapes		Total: P4	175,558,570.11
T9: percentage of agricultural land under management contracts supporting biodiversity and/or landscapes (focus area 4A)	3.06 M04 Physical Investment	7,854,852.00	2.45%
003: Surface de Défense des Forêts Contre l'Incendie	1,600.00 M07 Basic services	6,214,818.00	1.94%
	M08 Forest	4,831,548.00	1.51%
4B Water management			
T10: percentage of agricultural land under management contracts to improve water management (focus area 4B)	2.67 M10 Agri-environment-climate	13,945,974.32	4.35%
	M11 Organic Farming	8,814,157.43	2.75%
4C Soil management			
T12: percentage of agricultural land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	0.28 M13 Areas with natural constraints	133,897,220.36	41.75%
P5: Promoting resource efficiency and supporting the shift towards a low carbon and climate resilient economy in agriculture, food and forestry sectors		7,970,000.00	2.49%
5A Water efficiency		Total: 5A	1,520,000.00
T14: percentage of irrigated land switching to more efficient irrigation system (focus area 5A)	0.12 M04 Physical Investment	1,520,000.00	0.47%
5E Carbon conservation / sequestration		Total: 5E	6,450,000.00
002: Surfaces forestières dont la résilience est améliorée	75.00 M01 Knowledge	0.00	0.00%
	M04 Physical Investment	1,470,000.00	0.46%
	M06 Farm and business development	1,840,000.00	0.57%
	M08 Forest	3,140,000.00	0.98%
P6: Promoting social inclusion, poverty reduction and economic development in rural areas		30,884,098.00	9.63%
6A Diversification, SMEs and job creation		Total: 6A	3,865,163.00
T20: Jobs created in supported projects (focus area 6A)	8.00 M06 Farm and business development	3,865,163.00	1.21%
6B Local development		Total: 6B	27,018,935.00
T21: percentage of rural population covered by local development strategies (focus area 6B)	53.70 M07 Basic services	15,030,810.00	4.69%
T22: percentage of rural population benefiting from improved services/infrastructures (focus area 6B)	6.68 M19 LEADER and CLLD	11,988,125.00	3.74%
T23: Jobs created in supported projects (Leader) (focus area 6B)	12.00		
M20 TA		8,360,001.00	2.61%
		8,360,001.00	2.61%
Total public expenditure		320,677,964.94	100.00%